

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le 3 octobre 2017, à 19h00, à laquelle étaient présents Mme et MM. les conseillers Michel St-Louis, Chantal Fontaine, Normand Déragon, et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Yves Lévesque.

Absents : Claude Jetté et Luc Gnocchini

Le directeur général, Guy Coulombe et l'adjointe administrative Gisèle Messier sont également présents à ladite séance.

17-10-286
Adoption
minutes 5
septembre
2017

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

ADOPTÉ

Dépôt d'une
pétition

Une pétition a été déposée par Monsieur Yannick Laberge, résident de Bedford, concernant la sécurité sur la rue Rivière (route 202) et demandant de mettre des mesures d'atténuation de la vitesse.

17-10-287
Règlement
relatif à la
collecte et
gestion des
matières
résiduelles.

Considérant que le projet de règlement 638-04-17 a été déposé le 5 septembre 2017 lors d'une séance ordinaire ;

Considérant que l'avis de motion a été adopté le 5 septembre 2017 (résolution 17-09-255) ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le règlement 638-04-17 relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

17-10-288
Règlement
concernant le
contrôle des
animaux.

Considérant que le projet de règlement 543-5-17 a été déposé le 4 juillet 2017 lors d'une séance ordinaire ;

Considérant que l'avis de motion a été adopté le 4 juillet 2017 (résolution 17-07-206) ;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le règlement 543-5-17 concernant le contrôle des animaux.

ADOPTÉ

17-10-289
TECQ
Gestion

Considérant que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

17-10-289
(suite)
TECQ -
Gestion

Considérant que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Il est résolu que:

- a) La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- b) La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- c) La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- d) La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- e) La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- f) La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

17-10-290
Rémunération
du personnel
électoral

Considérant l'élection général qui se tiendra le 5 novembre 2017 ;

Considérant que l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités autorise le Conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation différent de celui fixé par le gouvernement du Québec pour les membres du personnel électoral ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

17-10-290 (suite) Rémunération du personnel électoral	D'établir la rémunération du personnel électoral comme suit:	
	Président d'élection :	1 900 \$
	Secrétaire d'élection :	1 425 \$
	Adjointe au président :	950 \$
	Membres de la Commission de révision	
	Président :	Rémunération au taux
	Secrétaire :	horaire régulier
	Autres membres :	
	Scrutateur au BVI :	20,50 \$/h
	Secrétaire au BVI :	17 \$/h
	Scrutateur au vote par anticipation :	210 \$
	Secrétaire au vote par anticipation :	170 \$
	Scrutateur le jour du scrutin :	250 \$
	Secrétaire le jour du scrutin :	205 \$
	Primo :	250 \$
Table de vérification, identité des électeurs :	Bonification de 100\$ à l'adjointe du président	
Remplaçant :	100 \$	

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-291
Autorisation
paiement -
Clôture et
barrière - Site
d'épuration

Considérant que la Ville de Bedford a octroyé le contrat d'installation d'une nouvelle clôture et barrière au site d'épuration situé sur la rue 100 rue Champagnat, Bedford à Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-Sur-Richelieu. Considérant que Inter Clôtures Structura a complété l'installation de la clôture, la barrière coulissante, la motorisation, le lecteur de carte etc. ;

Considérant que Inter Clôtures Structura a expédié sa facture au montant de 14 697,25 \$ taxes incluses ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford procède au versement du montant de 14 697,25 \$, taxes incluses, pour les travaux déjà effectués.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-292
Tetra Tech -
Devis réfection

Considérant que la Ville de Bedford désire procéder à la réfection du boulevard de la Victoire ;

Considérant que la Ville de Bedford a sollicité la firme Tétra Tech pour effectuer la préparation des plans et devis nécessaire à la réfection du boulevard de la Victoire, entre les rues Rix et Clays.

Proposé par le conseiller Normand Dérignon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

17-10-292
(suite)
Tetra Tech -
Devis réfection
Boul. de la
Victoire

Que ce conseil retienne l'offre de service de Tétra Tech pour la somme de 16 200 \$, plus taxes.

« Je, directeur général, de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-293
Gala
Excellence
Brome-
Missisquoi -
Publicité

Considérant que la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi tiendra la 10^e édition du Gala Excellence ce 21 octobre 2017 ;

Considérant que 3 entreprises de Bedford seront en nomination pour le Gala ;

Considérant que le cahier publicitaire pour l'événement sera distribué en primeur le soir du Gala ainsi qu'à l'intérieur de la publication du 25 octobre des journaux Le Guide et L'Avenir et des Rivières ;

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que le conseil autorise l'achat d'un espace publicitaire de 1/8 de page au coût de 384 \$, plus taxes, et ce pour parution le 25 octobre prochain.

Que le conseil autorise l'achat de 2 billets pour le Gala, tenu le 21 octobre prochain, au montant de 165 \$ chacun, et ce, afin que la Ville de Bedford soit représentée audit Gala;

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-294
Autorisation de
paiement

Considérant que la Ville de Bedford a octroyé le contrat de rénovation à Construction Richelieu pour la rénovation de l'aréna ;

Considérant que Construction Richelieu a déposé le 6^e décompte progressif au montant de 188 175,78 \$, taxes incluses

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la Ville de Bedford procède au versement au montant de 188 175,78 \$, taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-295
Offre de service
RCGT

Considérant que la Ville a sollicité Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin de faire une analyse visant à optimiser la gestion des taxes entre la Ville et Les Loisirs St-Damien.

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

17-10-295
(suite)
Offre de
service de
RCGT

Que ce conseil accepte l'offre de service Raymond Chabot Grant Thornton d'un montant maximal de 3 000 \$ plus taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-296
Opération Nez
Rouge

Considérant que Opération Nez Rouge Cowansville débutera sa 34^e campagne dès le 1^{er} décembre 2017 ;

Considérant la demande d'appui financière de la part de Opération Nez Rouge;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil verse un don de 400,00 \$ à ladite organisation.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-297
Société
Alzheimer
Spectacle
levée de fonds

Considérant que la Fondation Alzheimer Granby et Régions Inc. amasse des fonds pour aider financièrement des familles qui s'occupent d'un être à la maison souffrant de la maladie d'Alzheimer ;

Considérant que de plus en plus de gens dans notre région sont touchés par cette maladie ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil achète deux billets de spectacle au coût total de 150 \$ pour aider leur campagne de financement.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-298
Dépôt de la
liste des dons
Tournoi de golf

Que ce conseil accuse réception de la liste des organismes ayant reçu un don provenant du tournoi de golf de la Ville de Bedford, tenu le 14 juin dernier.

17-10-299
Armistice 2017

Considérant que la Légion Royale Canadienne tiendra une parade dans les rues de Bedford le jour de l'Armistice soit le 11 novembre 2017 ;

Considérant que la Légion a demandé l'appui de la Ville pour le contrôle de la circulation durant cet événement ainsi que la tenue d'une réception au centre communautaire Georges-Perron à la suite de la parade.

17-10-299
(suite)
Armistice 2017

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil offre un vin d'honneur et un léger goûter à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'Armistice le 11 novembre 2017 ;

Que ce conseil demande, si nécessaire, l'intervention du Service Incendies.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-300
Halloween
2017

Considérant que la Ville désire faire plaisir aux petits et aux grands résidents pour l'Halloween.

Considérant que le samedi 28 octobre prochain, les Loisirs tiendront des activités au Centre communautaire Georges-Perron, soit: bricolage, jeux, décoration de citrouilles, bonbons pour les enfants ;

Considérant que le mardi 31 octobre prochain, les Loisirs utiliseront la Place publique du Dr Adrien Tougas pour décorer la place et donner des bonbons.

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise à utiliser gratuitement le Centre communautaire Georges-Perron le 28 octobre et la Place publique du Dr Adrien-Tougas le 31 octobre pour les activités de l'Halloween.

Que ce conseil autorise la contribution de 200\$ pour l'achat de bonbons pour les événements tenus.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-301
Journée des
ainé(e)s

Considérant que les Municipalités amies des ainé(e)s ont tenu un repas afin de célébrer la Journée Nationale des ainé(e)s, dimanche, le 1^{er} octobre 2017.

Considérant que le repas sera tenu au Centre de Santé Euro-Spa et que les billets sont au coût de 15 \$/personne.

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise l'achat de 4 billets au coût de 15 \$ chacun afin d'aider leur campagne de financement.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-302
Club motoneige
Baie Missisquoi

Considérant la demande du Club de motoneige Baie Missisquoi pour leur brunch annuel le 26 novembre prochain ;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil commande cet organisme en offrant gratuitement le Centre communautaire Georges-Perron le 27 novembre prochain pour la tenue du brunch.

ADOPTÉ

17-10-303
Fondation
éducative JJB

Considérant que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand tiendra la 12^e édition du souper conférence le samedi 18 novembre prochain ;

Considérant qu'avec les fonds amassés, la Fondation aide les jeunes de la région à réaliser des projets et activités leur permettant d'apprendre à devenir des citoyens responsables.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant représentant 5 \$ par élève pour 55 résidant dans le territoire de la Ville de Bedford, soit un total de 275 \$.

Que ce conseil autorise l'achat de deux billets pour le souper conférence qui sera tenu le samedi 18 novembre prochain, au montant de 60 \$ chacun pour un total de 120 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-304
Adoption du
règlement
d'emprunt de la
RIGMRBM

Considérant la demande formulée par la Régie intermunicipale de gestion des Matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) afin d'obtenir l'approbation du règlement d'emprunt numéro #17-17 ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford approuve, tel que soumis, le règlement d'emprunt numéro #17-17 décrétant une dépense et un emprunt de 6 669 824 \$ pour le « Projet de construction d'infrastructure pour le traitement des matières résiduelles et l'achat de l'équipement requis audit traitement » qui permettra le traitement des matières organiques au site de la RIGMRBM à Cowansville.

ADOPTÉ

17-10-305
P.I.I.A.
31 rue Dutch
Réfection de la
toiture

Considérant les informations déposées pour remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture par un bardeau de couleur noire ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

- 17-10-305
(suite)
P.I.I.A.
31 rue Dutch
Réfection de la
toiture
- Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 31 rue Dutch pour remplacer le revêtement de la toiture.
- ADOPTÉ
- 17-10-306
P.I.I.A.
177 rue de la
Rivière
Galeries avant
et escalier
latéral
- Considérant les informations déposées pour refaire les galeries avant ainsi que l'escalier latéral en bois traité avec des mains courantes et garde-corps en bois traité ou en PVC ;
- Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil recommande d'accorder la demande de PIIA au 177 rue de la Rivière pour refaire les galeries avant et l'escalier latéral.
- ADOPTÉ
- 17-10-307
P.I.I.A.
58 rue
Principale
Modifications
apportées au
projet initial
- Considérant les modifications suivantes apportées au projet initial :
- a) -Le revêtement de fibrociment est remplacé par un revêtement en acier Jen Teck, série Sierra ;
 - b) -Une issue de secours est ajoutée sur la façade faisant face au stationnement ;
- Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil recommande d'accepter la demande de PIIA au 58 rue Principale pour les modifications au projet initial décrites précédemment conformément aux documents, échantillons et informations déposées.
- ADOPTÉ
- 17-10-308
P.I.I.A.
40 rue de la
Rivière
Rénovation du
solarium en
façade
- Considérant les informations déposées pour rénover le solarium et l'harmoniser avec l'annexe arrière existante tant au niveau des matériaux que des couleurs utilisés ;
- Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil recommande d'accepter la demande de PIIA au 40 rue de la Rivière conformément aux informations déposées à la condition qu'au fur et à mesure des rénovations effectuées, l'ensemble des faces du bâtiment s'harmonisent entre elles.
- ADOPTÉ
- 17-10-309
P.I.I.A.
58 rue
Principale
- Considérant les documents et les informations déposés pour installer une enseigne en façade du bâtiment ;
- Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

17-10-309
(suite)
P.I.I.A.
58 rue
Principale
Pose d'une
enseigne sur le
bâtiment

Que ce conseil recommande d'accepter la demande de PIIA au 58 rue Principale pour l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment conformément aux documents déposés.

ADOPTÉ

17-10-310
P.I.I.A.
6 à 14 rue
Massicotte
Installation
d'issues de
secours

Considérant les documents et les informations déposés pour installer deux nouvelles issues de secours, dont une qui possède un escalier incombustible ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil recommande d'accepter la demande de PIIA au 6 à 14 rue Massicotte pour l'installation de nouvelles issues conformément aux documents déposés.

ADOPTÉ

17-10-311
Dérogation
mineure
68 rue de
l'Église
Marge de recul
avant

Considérant la demande de dérogation mineure déposée pour autoriser une marge de recul avant de 3,55 mètres alors que le minimum requis est de 7,6 mètres afin de pouvoir régulariser la conversion du solarium en pièce habitable quatre saisons ;

Considérant que cette demande ne crée aucun préjudice au voisinage ;

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de dérogation mineure au 68 rue de l'Église pour autoriser une marge de recul avant de 3,55 mètres.

ADOPTÉ

17-10-312
Renaud Foto
6-14 rue
Massicotte

Considérant le changement de propriétaire de l'immeuble situé au 6-14 rue Massicotte et aux nouvelles occupations prévues (bureaux et entreposage) pour les locaux occupés autrefois par Renaud Foto et Sears ;

Considérant qu'un changement d'usage requiert entre autres, l'application des normes des stationnements et que suivant les dispositions actuellement en vigueur, dix cases de stationnement sont requises pour desservir ces nouveaux usages ;

Considérant que l'immeuble actuel ne compte que trois cases de stationnement dans la cour avant adjacente à la rue Massicotte et deux emplacements non utilisés dans la cour avant adjacente à la rue Cyr ;

Considérant que les cases de stationnement existantes ne suffisent pas à répondre aux besoins des locaux actuellement en opération, qu'il existe une bande de protection riveraine sur le côté nord de la bâtisse et que le terrain n'offre aucune possibilité pour l'aménagement d'un stationnement conforme ;

Considérant que les autorités municipales désirent maintenir la viabilité de cet immeuble ;

17-10-312
(suite)
Renaud Foto
6-14 rue
Massicotte

Considérant que les nouveaux usages prévus ne sont pas générateurs d'achalandage et qu'un maximum de deux employés est prévu sur place.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis

Que ce conseil recommande d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre un certificat d'occupation au 6-14 rue Massicotte pour l'implantation d'une place d'affaires avec entreposage malgré le non-respect des normes de stationnement exigées.

Cette autorisation est valable uniquement pour la présente demande. Si des changements sont apportés, notamment au nombre d'employés, la présente autorisation devient nulle. Tout changement d'usage ou ajout d'usage ultérieurs devra faire l'objet d'une analyse tel que prévu par la réglementation municipale. En aucun cas le conseil n'est tenu de donner de nouveau son accord à une demande ultérieure.

À tout moment si le contexte change, le conseil pourra appliquer le 5^{ème} paragraphe de l'article 82 du règlement de zonage qui prévoit que le conseil peut exempter un propriétaire de l'obligation de fournir du stationnement moyennant le paiement d'une somme de 1 000 \$ par case.

ADOPTÉ

17-10-313
Contrat de
gestion des
neiges usées à
Dunham

Considérant que la Ville de Dunham aimerait utiliser notre site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2017-2018 ;

Considérant que la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neige usée en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ;

Considérant que le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer entre cinquante (50) et cent (100) voyages seulement et que notre site de dépôt de neiges usées à la capacité de les recevoir ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford accepte de recevoir les neiges usées de la Ville de Dunham aux conditions suivantes:

- a) Que le nombre maximum de voyages n'excède pas cent (100) ;
- b) Que le prix soit de 50 \$ par voyage ;
- c) Que le prix minimum soit de 3 000 \$ pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉ

17-10-314
Paiement des
comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Michel St-Louis
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 127 623,82 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 octobre 2017.

17-10-314
(suite)
Paiement des
comptes
mensuels

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-10-315
La Maison des
jeunes « Le
Boum »

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la Maison des jeunes « Le Boum » à faire une levée de fonds pour Centraide Richelieu / Yamaska en tenant un barrage routier sur les rues Du Pont et Cyr ainsi qu'au coin de la rue de l'Église et Cyr, samedi le 14 octobre 2017 de 9h00 à 16h00.

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général